

Passerelle PIRACEF : Organisation des prestations complémentaires dans les domaines transversaux des sciences de l'éducation

Bases réglementaires : Règlement spécifique concernant la formation complémentaire dans les domaines transversaux des sciences de l'éducation permettant l'accès à la formation PIRACEF (Passerelle PIRACEF)/ R.11.34 / Règlement d'études du programme intercantonal romand de formation pour l'enseignement des activités créatrices et pour l'enseignement de l'économie familiale (PIRACEF)

| | |
|---|----------|
| 1. Lignes directrices | 2 |
| 2. Admission | 2 |
| 3. Modules théoriques : Ces modules sont organisés conjointement avec la filière de formation à l'enseignement secondaire: (14 ECTS) | 3 |
| 3.1. Sciences de l'éducation 1 – partie 1 : (4 ECTS) | 3 |
| 3.2. Sciences de l'éducation 1 – partie 2 : (4 ECTS) | 3 |
| 3.3. Enseigner au secondaire 1 – partie 1 : (2 ECTS) | 4 |
| 3.4. Enseigner au secondaire 1 – partie 2 : (2 ECTS) | 5 |
| 3.5. Renforcement PIRACEF – partie 1 : (1 ECTS) | 5 |
| 3.6. Renforcement PIRACEF – partie 2 : (1 ECTS) | 6 |
| 3.7. Validation des crédits | 6 |
| 4. Pratique accompagnée (16 ECTS) | 6 |
| 4.1 Visites pédagogiques (10 ECTS) | 6 |
| 4.2 Procédure d'organisation des visites pédagogiques | 6 |
| 4.3 Activités successives | 7 |
| 4.4 Déroulement et objectif de la visite pédagogique | 7 |
| 4.5 Analyse des pratiques professionnelles, APP (6 ECTS) | 7 |
| 4.6. Validation des crédits | 7 |

1. Lignes directrices

Cette formation a pour objet l'obtention des 30 crédits préalables dans les domaines transversaux des sciences de l'éducation.

A l'issue de cette formation, les candidat·e·s poursuivront leur cursus dans le cadre du programme intercantonal romand de formation à l'enseignement des activités créatrices et de l'économie familiale (PIRACEF).

La filière de la formation continue et postgrade est en charge de cette formation. Les unités de formation (UF) inscrites à ce programme sont organisées conjointement avec la filière de formation à l'enseignement secondaire.

Cette formation s'appuie en partie sur les pratiques déjà existantes des candidat·e·s en les articulant à des apports conceptuels en sciences de l'éducation afin d'établir des « ponts » entre ces univers de référence considérés parfois comme éloignés. Afin de favoriser cette articulation, il est prévu des moments de cours ainsi que de la pratique accompagnée.

2. Admission

Article 4 : Admission

¹Peuvent être également admis au Diploma of advanced studies (DAS) pour l'enseignement des activités créatrices ou au Diploma of advanced studies (DAS) pour l'enseignement de l'économie familiale les porteurs d'un Bachelor en enseignement ou d'un titre reconnu comme équivalent.

²Peuvent également être admis à l'un des DAS susmentionnés les porteurs d'un Bachelor dans un domaine technique correspondant à certaines des techniques abordées dans le cadre de la formation.

³L'admission sur dossier est possible pour les porteurs d'un autre titre professionnel dans le domaine technique correspondant à certaines des techniques abordées dans le cadre de la formation.

Dans les cas prévus aux alinéas 2 et 3 du présent article, le/la candidat·e est admis·e sous réserve de l'obtention d'au moins 30 crédits de complément d'études dans les domaines transversaux des sciences de l'éducation, dont au moins 15 crédits acquis avant l'entrée dans le programme proprement dit. Ce complément est placé sous la responsabilité de la haute école auprès de laquelle le/la candidat·e est inscrit·e.

L'organisation des prestations complémentaires dans les domaines transversaux des sciences de l'éducation répond aux exigences des formations PIRACEF. Cf. règlement d'études du programme intercantonal romand de formation pour l'enseignement des activités créatrices et pour l'enseignement de l'économie familiale (PIRACEF).

| | | |
|-----------------|---|---|
| Contacts | Secrétariat | <i>Nathalie Davide</i> nathalie.davide@HEP-BEJUNE.ch 032 886 99 33 |
| | Responsable projets | <i>Fabien Guyot</i> fabien.guyot@HEP-BEJUNE.ch 032 886 98 36 |
| | Responsable de la formation continue et postgrade | <i>Simone Marty</i> simone.marty@HEP-BEJUNE.ch |

3. Modules théoriques : Ces modules sont dispensés en compagnie des étudiant·e·s de la filière de formation à l'enseignement secondaire : (14 ECTS)

3.1. Sciences de l'éducation 1 – partie 1 : (4 ECTS)

Cette première unité de formation permet de développer une posture réflexive fondée sur des connaissances issues des sciences contributives à la profession enseignante. Elle aborde la mise en œuvre des dispositifs d'enseignement sur la base d'une analyse raisonnée (a priori, in situ, a posteriori). Elle articule des éléments vus en cours à sa pratique enseignante. Elle soutient également les candidat·e·s dans le développement d'une pratique d'écriture réflexive accompagnée.

Les thèmes suivants : compétences et réflexivité professionnelles, conception et planification d'un cours, objectifs d'apprentissage, constitution du groupe classe, communication, autorité et présence, gestion de soi et prévention de l'épuisement professionnel permettent de développer les compétences ci-après :

- C1** Concevoir, planifier et piloter des dispositifs d'enseignement en fonction des élèves et du programme d'études
- C2** Évaluer la progression des apprentissages et le degré d'acquisition des connaissances et des compétences des élèves
- C3** Mettre en place un cadre de travail qui favorise les apprentissages, la socialisation et l'autonomie des élèves
- C4** Agir de façon éthique et responsable
- C5** Prendre en compte la diversité des élèves
- C6** Communiquer de manière claire et choisir les moyens appropriés dans les divers contextes liés à la profession enseignante
- C7** Agir en tant que professionnel, interprète critique d'objets de savoirs et/ou de culture
- C8** S'engager dans une démarche de développement professionnel et d'apprentissage tout au long de la vie
- C9** Travailler à la réalisation des objectifs éducatifs de l'école avec tous les partenaires concernés (collègues, parents, partenaires)
- C10** Coopérer avec les membres de l'équipe pédagogique à la réalisation des tâches favorisant le développement et l'évaluation des connaissances et des compétences visées dans le programme d'études
(pour davantage de précisions, cf. [descriptifs de cours](#)).

3.2. Sciences de l'éducation 1 – partie 2 : (4 ECTS)

Cette seconde partie permet de développer une posture réflexive fondée sur des connaissances issues des sciences contributives avec la profession enseignante. Elle aborde la mise en œuvre des dispositifs d'enseignement sur la base d'une analyse raisonnée (en prenant en compte la perspective de l'élève, les aspects motivationnels et évaluatifs). Elle articule des éléments vus en cours à sa pratique enseignante. Le développement d'une pratique d'écriture réflexive accompagnée continue d'être soutenu.

Les thèmes suivants : métier et perspective de l'élève ; penser l'élève dans un système social, évaluation, docimologie, motivation en contexte scolaire, conceptions de l'intelligence et rapport au savoir, types de connaissance et processus d'apprentissage, posture réflexive permettent de développer les compétences ci-après :

- C1** Concevoir, planifier et piloter des dispositifs d'enseignement en fonction des élèves et du programme d'études
- C2** Evaluer la progression des apprentissages et le degré d'acquisition des connaissances et des compétences des élèves
- C3** Mettre en place un cadre de travail qui favorise les apprentissages, la socialisation et l'autonomie des élèves

- C4** Agir de façon éthique et responsable
- C5** Prendre en compte la diversité des élèves
- C7** Agir en tant que professionnel, interprète critique d'objets de savoirs et/ou de culture
- C8** S'engager dans une démarche de développement professionnel et d'apprentissage tout au long de la vie
- C10** Coopérer avec les membres de l'équipe pédagogique à la réalisation des tâches favorisant le développement et l'évaluation des connaissances et des compétences visées dans le programme d'études
(pour davantage de précisions, cf. [descriptifs de cours](#)).

3.3. Enseigner au secondaire 1 – partie 1 : (2 ECTS)

Cette unité de formation offre la possibilité d'approfondir les thématiques relatives à la gestion de classe au secondaire 1 et de concevoir des procédures d'action. Elle permet l'appropriation des démarches qui soutiennent la gestion de classe. Les candidat·e·s sont amené·e·s à travailler sur l'entretien d'un climat relationnel de qualité et la connaissance des rôles, des responsabilités des actrices et acteurs au secondaire 1 (enseignant·e, maître·sse de classe, direction, personnel spécialisé, etc.). Une des intentions de cette unité est d'opérationnaliser les compétences numériques dans l'enseignement ainsi que dans la collaboration au sein de l'établissement scolaire, en présentiel ou à distance.

Les thèmes tels que la gestion de classe (aspects relationnels, normatifs, didactiques), rôles et responsabilités d'un·e enseignant·e, collaboration avec les autres actrices et acteurs du secondaire 1 (parents, collègues, direction) et sensibilisation aux outils numériques dans l'école, favorisent le développement des compétences ci-après :

- C3** Mettre en place un cadre de travail qui favorise les apprentissages, la socialisation et l'autonomie des élèves
- C6** Communiquer de manière claire et choisir les moyens appropriés dans les divers contextes liés à la profession enseignante
- C9** Travailler à la réalisation des objectifs éducatifs de l'école avec tous les partenaires concernés (collègues, parents, partenaires)
(pour davantage de précisions, cf. [descriptifs de cours](#)).

3.4. Enseigner au secondaire 1 – partie 2 : (2 ECTS)

Cette seconde partie développe les compétences à la différenciation de son enseignement. Elle définit et situe les enjeux de l'interdisciplinarité et met en œuvre la collaboration entre collègues de diverses disciplines. L'utilisation des apports théoriques, dispensés en cours et conformes au PER, offre la possibilité de concevoir un scénario pédagogique par projet, en groupe interdisciplinaire, qui inclut le descriptif complet de la démarche et de l'évaluation. Les thèmes suivants : outils de différenciation (maîtrise inversée, ateliers, flexibilisation), interdisciplinarité, compétences transversales, formation générale, pédagogie par projet et évaluation, soutiennent le développement des compétences ci-après :

C1 Concevoir, planifier et piloter des dispositifs d'enseignement en fonction des élèves et du programme d'études

C2 Évaluer la progression des apprentissages et le degré d'acquisition des connaissances et des compétences des élèves

C3 Mettre en place un cadre de travail qui favorise les apprentissages, la socialisation et l'autonomie des élèves

C5 Prendre en compte la diversité des élèves

C10 Coopérer avec les membres de l'équipe pédagogique à la réalisation des tâches favorisant le développement et l'évaluation des connaissances et des compétences visées (pour davantage de précisions, cf. [descriptifs de cours](#)).

3.5. Renforcement PIRACEF – partie 1 : (1 ECTS)

Cette unité de formation permet de développer une posture réflexive fondée sur les connaissances issues des sciences contributives à la profession enseignante. Elle met en œuvre des dispositifs d'enseignement (aspects didactiques et de gestion de classe). Elle articule les éléments abordés en cours à la pratique enseignante.

Les thèmes suivants : constitution du groupe classe, conception et planification d'un cours, communication, autorité et présence, styles d'enseignement et gestion de l'hétérogénéité favorisent le développement des compétences ci-après :

C1 Concevoir, planifier et piloter des dispositifs d'enseignement en fonction des élèves et du programme d'études

C2 Évaluer la progression des apprentissages et le degré d'acquisition des connaissances et des compétences des élèves

C3 Mettre en place un cadre de travail qui favorise les apprentissages, la socialisation et l'autonomie des élèves

C4 Agir de façon éthique et responsable

C5 Prendre en compte la diversité des élèves

C6 Communiquer de manière claire et choisir les moyens appropriés dans les divers contextes liés à la profession enseignante

C7 Agir en tant que professionnel, interprète critique d'objets de savoirs et/ou de culture

C8 S'engager dans une démarche de développement professionnel et d'apprentissage tout au long de la vie

(pour davantage de précisions, cf. [descriptifs de cours](#))

3.6. Renforcement PIRACEF – partie 2 : (1 ECTS)

Cette seconde partie soutient le développement d'une posture réflexive fondée sur les connaissances issues des sciences contributives à la profession enseignante. Elle poursuit la mise en œuvre des dispositifs d'enseignement (aspects didactiques et de gestion de classe). Elle renforce l'articulation des éléments abordés en cours à la pratique enseignante. Les thèmes suivants : métier et perspective de l'élève ; penser l'élève dans un système social, motivation en contexte scolaire, conceptions de l'intelligence et rapport au savoir, types de connaissance et processus d'apprentissage, évaluation, docimologie et posture réflexive favorisent le développement des compétences ci-après :

C1 Concevoir, planifier et piloter des dispositifs d'enseignement en fonction des élèves et du programme d'études

C2 Evaluer la progression des apprentissages et le degré d'acquisition des connaissances et des compétences des élèves

C3 Mettre en place un cadre de travail qui favorise les apprentissages, la socialisation et l'autonomie des élèves

C4 Agir de façon éthique et responsable

C5 Prendre en compte la diversité des élèves

C7 Agir en tant que professionnel, interprète critique d'objets de savoirs et/ou de culture

C8 S'engager dans une démarche de développement professionnel et d'apprentissage tout au long de la vie

C10 Coopérer avec les membres de l'équipe pédagogique à la réalisation des tâches favorisant le développement et l'évaluation des connaissances et des compétences visées dans le programme d'études

(pour davantage de précisions, cf. [descriptifs de cours](#)).

3.7. Validation des crédits

La fréquentation des cours à hauteur de 80% (avec absences formellement justifiées et acceptées selon règlement R.11.34 et R.16.8.8), la qualité des travaux rendus conduit à l'octroi des crédits de formation.

4. Pratique accompagnée (16 ECTS)

Le module de pratique accompagnée se compose de visites pédagogiques ainsi que de l'analyse des pratiques professionnelles (APP).

4.1. Visites pédagogiques (10 ECTS)

Les visites pédagogiques permettent de déterminer si, au regard des critères explicites du rapport, le/la candidat·e satisfait les savoir-faire et les savoir-être attendus dans le domaine de la pédagogie.

4.2 Procédure d'organisation des visites pédagogiques

La HEP-BEJUNE est responsable de l'organisation des visites. Par conséquent, le/la visiteur·euse prend l'initiative du premier contact avec le/la candidat·e.

La première a lieu durant le semestre d'automne et la seconde se déroule durant le semestre de printemps. Les visites se clôturent par un échange entre le/la visiteur·euse et le/la candidat·e dans l'optique d'une amélioration des pratiques professionnelles mises en œuvre dans la classe ainsi qu'une mise en avant des liens à tisser avec les contenus des modules théoriques.

Pour ce faire, le/la visiteur·euse s'appuie sur le rapport afin d'étayer ses observations.

4.3 Activités successives

Qui ? Fait quoi ?

- 1.- Candidat·e – Prend note des diverses informations liées à l'organisation des visites pédagogiques.
- 2.- Visiteur·euse – Planifie ses visites de concert avec le/la candidat·e. Il/elle confirme chacune de ces dernières par un courriel à la personne concernée, avec copie au secrétariat.
- 3.- Candidat·e - Prend connaissance de la date de la visite et s'y adapte dans toute la mesure du possible. En cas de force majeure indépendante de sa volonté, la personne prend contact avec le/la visiteur·euse pour convenir d'une modification à titre exceptionnel et il/elle avertit également le secrétariat. Il/elle adresse au/à la visiteur·euse, dans les temps, tous les documents demandés, si cela s'avère nécessaire.
- 4.- Visiteur·euse - Tient à jour sa planification et informe le secrétariat en cas de modifications.
- 5.- Administration de la HEP-BEJUNE - avertit officiellement le/la directeur·trice de l'établissement scolaire de la visite, du processus inhérent à cette dernière et de la personne concernée.
- 6.- Visiteur·euse - 7 jours après la visite, remplit le rapport au format Word. Il/elle en adresse une copie au format PDF au/à la candidat·e visité·e. Il/elle en adresse un original en version papier et signé au responsable de la conférence de validation de la pratique accompagnée, par l'intermédiaire du secrétariat.

4.4 Déroulement et objectif de la visite pédagogique

Les visites pédagogiques nécessitent un contexte particulier pour se dérouler correctement. C'est pourquoi, il est probable que le/la candidat·e doive prendre des mesures particulières pour se libérer dans les moments précédant et/ou suivant la visite, de manière à en garantir le bon déroulement. Dans tous les cas, cette organisation incombe à la personne visitée.

4.5 Analyse des pratiques professionnelles, APP (6 ECTS)

Les candidat·e·s sont réuni·e·s par groupes, 6 fois 2 heures par année pour des séances d'analyse des pratiques professionnelles. Ces séances ont pour objectif de mettre l'accent sur le développement professionnel des candidat·e·s, dans une perspective réflexive. L'analyse des pratiques professionnelles favorise une mise à distance qui permet un regard neuf sur les événements vécus.

Concrètement, chaque personne présente devant le groupe des situations éducatives complexes rédigées à l'aide des rubriques suivantes : un résumé écrit de la situation-problème (une mise en lumière des éléments importants), les questions que se pose l'enseignant·e, les hypothèses qu'il/elle formule, les causes, les solutions et/ou pistes d'action qu'il/elle identifie.

Les candidat·e·s sont également amené·e·s à rédiger un journal de bord. Ce dispositif permet progressivement une réécriture des situations éducatives complexes et constitue un recueil de traces significatives, qui témoignent de la construction de l'identité professionnelle de la personne en formation. Ce journal jouit d'un statut personnel et confidentiel où seuls certains extraits sont partagés.

4.6. Validation des crédits

Les visites pédagogiques permettent de déterminer si, au regard des critères explicites du rapport, la pratique en classe peut être validée. La validation des crédits est de la responsabilité de la conférence des formateurs·trices ayant effectué·e·s les visites. En cas de doute sur la validation ou non de la pratique accompagnée, la direction de la formation tranche (art. 14 du R16.8.8).

La fréquentation des séances à hauteur de 80% (avec absences formellement justifiées et acceptées selon règlement R.11.34), ainsi qu'une participation active permet l'octroi des crédits.